



**MISE À L'ESSAI D'UNE STRATÉGIE D'EMPLOIS
COMMUNAUTAIRES DESTINÉS AUX CHÔMEURS**

Résultats préliminaires du Projet d'innovation en emploi communautaire

S O M M A I R E

NOVEMBRE 2006

un projet parrainé par

RHDSC

RESSOURCES HUMAINES
ET DÉVELOPPEMENT
SOCIAL CANADA

SRDC  **SRSA**

SOCIAL RESEARCH
AND DEMONSTRATION
CORPORATION

SOCIÉTÉ
DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE

PRÉSIDENT

Richard A. Wagner

Associé

Ogilvy Renault

MEMBRES

Peter Barnes

Président

Peter Barnes Enterprises Inc.

Paul Bernard

Professeur, Département de sociologie

Université de Montréal

Monica Boyd

Professeure, Département de sociologie

University of Toronto

John Helliwell

Professeur, Département d'économie

University of British Columbia

Sharon Manson Singer

Présidente

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

Elizabeth Parr-Johnston

Présidente

Parr Johnston Economic and Policy Consultants

Ian Stewart

Jean-Pierre Voyer

Directeur exécutif

Société de recherche sociale appliquée

**MISE À L'ESSAI D'UNE STRATÉGIE D'EMPLOIS
COMMUNAUTAIRES DESTINÉS AUX CHÔMEURS**

Résultats préliminaires du Projet d'innovation en emploi communautaire

S O M M A I R E

NOVEMBRE 2006

David Gyarmati

Shawn de Raaf

Claudia Nicholson

Darrell Kyte

Melanie MacInnis

un projet parrainé par

RHDSC

RESSOURCES HUMAINES
ET DÉVELOPPEMENT
SOCIAL CANADA

SRDC  **SRSA**

SOCIAL RESEARCH
AND DEMONSTRATION
CORPORATION

SOCIÉTÉ
DE RECHERCHE
SOCIALE APPLIQUÉE

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SOCIALE APPLIQUÉE

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif, dont les bureaux sont situés à Ottawa et Vancouver. La SRSA a été créée expressément pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer des programmes sociaux selon des méthodes rigoureuses. La mission de la SRSA, qui compte deux volets, consiste, d'une part, à aider les décideurs et les intervenants à mettre en lumière les politiques et programmes sociaux qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens, en étudiant tout particulièrement leurs effets sur les personnes défavorisées, et d'autre part, à hausser les critères d'évaluation de ces politiques et programmes sociaux. Organisme intermédiaire, la SRSA vise donc à jeter un pont entre les chercheurs universitaires, les responsables des orientations politiques et les responsables des programmes. La SRSA cherche à collaborer étroitement avec les provinces, le gouvernement fédéral, les programmes locaux et diverses œuvres de bienfaisance pour élaborer et gérer des projets pilotes complexes.

REMERCIEMENTS

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est le fruit d'une collaboration entre un grand nombre d'organismes et de particuliers. Nous tenons à remercier ceux qui ont contribué de façon particulière à son succès au fil des ans. D'abord et avant tout, nous aimerions remercier les bailleurs de fonds du PIEC, Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). Nous désirons également reconnaître l'apport des bénévoles dévoués qui siégeaient aux conseils communautaires du PIEC ainsi que des nombreux organismes qui ont parrainé un projet dans leur communauté. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères aux personnes qui sont associées au PIEC à titre personnel, tant celles qui ont participé à un projet que celles qui font partie du groupe témoin du PIEC et qui nous parlent de l'incidence de l'intervention.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes les autres personnes qui ont contribué à ce projet tant sur le plan de sa mise en œuvre que de la recherche. Une liste exhaustive figure dans le rapport complet.

Les auteurs

Tous droits réservés © 2006 Société de recherche sociale appliquée.

Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) ou du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE).

The English version of this report is available on request.

PRÉFACE

En dépit de l'ajout de nouveaux objectifs sociaux ces dernières années, l'objectif principal du programme canadien de l'assurance-emploi (a.e.) demeure de fournir un remplacement temporaire de revenu aux chômeurs pendant qu'ils se cherchent un autre emploi. Le système fonctionne bien dans les régions du pays où de nouvelles possibilités d'emploi s'ouvrent régulièrement ou dans lesquelles les ralentissements économiques sont relativement brefs. Il existe cependant au Canada des régions qui ont connu un effilochement considérable de leur tissu économique en raison de l'incapacité de l'industrie locale de base, le plus souvent fondée sur l'exploitation des ressources, de résister à la concurrence internationale, à l'évolution des préférences des consommateurs ou à tout autre type de bouleversement mettant sa rentabilité en péril. Dans ces régions, le chômage chronique ne tarde pas à s'installer et le système d'a.e. ne constitue au mieux qu'une solution partielle au problème.

Le Cap-Breton industriel en est un exemple. Autrefois une région industrielle florissante tirant ses ressources de l'exploitation des mines de charbon et de la sidérurgie, cette région est en perte de vitesse depuis plus d'un demi-siècle. En dépit des interventions gouvernementales, rares ont été les nouvelles perspectives prometteuses pour remplacer l'assise de l'économie du Cap-Breton, dont l'érosion se poursuit. Il en est résulté un chômage élevé chronique et une importante migration de sortie, surtout chez les jeunes.

Des interventions novatrices s'imposent. C'est dans cet esprit que Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) a conçu le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) – un projet de recherche appliquée à long terme visant à tester une nouvelle forme de soutien de revenu aux personnes sans emploi habitant des régions touchées par un chômage chronique élevé. Il s'agit d'une stratégie de réemploi actif prenant la forme d'un « salaire communautaire » versé aux chômeurs qui se portent volontaires pour travailler à des projets communautaires locaux. Au-delà du besoin d'assurer un emploi immédiat, le PIEC espère exercer une influence sur l'employabilité à long terme des participants en les aidant à conserver, voire améliorer, leur capital social et leur capital humain.

Bien que les concepteurs du PIEC aient vu dans l'emploi communautaire une approche prometteuse, le fonctionnement du système comme tel donnait lieu à beaucoup d'incertitudes. Son efficacité restait à prouver étant donné qu'on avait déjà tenté divers programmes de création d'emplois mais que peu d'entre eux avaient fait l'objet d'une évaluation minutieuse. On ne peut justifier les coûts afférents à ce genre d'initiative que si les avantages compensent les coûts ou s'il est possible de prouver que les avantages nets dépassent ceux des programmes qui seront ainsi remplacés. RHDSC et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE) ont donc décidé de financer un essai d'emploi communautaire dans des conditions réelles et de l'évaluer à l'aide des méthodes les plus rigoureuses qui soient.

Le présent rapport présente les résultats provisoires de l'étude l'impacts du PIEC, qui évalue les effets du projet sur les particuliers affectés à des emplois communautaires dans le cadre du PIEC. Bien que les résultats soient préliminaires, puisqu'ils ne portent que sur les 18 premiers mois de la période d'admissibilité de trois ans, les résultats à ce jour sont prometteurs. Dans de futurs rapports, nous évaluerons les effets du PIEC sur les collectivités de même que ses impacts à long terme sur les particuliers.

Le directeur exécutif,
Jean-Pierre Voyer

INTRODUCTION

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est un projet de recherche appliquée à long terme visant à tester une nouvelle forme de soutien aux personnes sans emploi habitant dans des régions touchées par un chômage chronique élevé. Il a pour but d'encourager l'employabilité à long terme des participants tout en soutenant le développement des collectivités locales. La mise en place du PIEC dans la municipalité régionale du Cap-Breton (MRCB) en Nouvelle-Écosse remonte à 1999. Le projet a été conçu par Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) et est financé conjointement par RHDSC et le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (MSC-NE). Il est géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), un organisme à but non lucratif voué à la recherche sur les politiques sociales et spécialisé dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets pilotes de grande envergure et à long terme visant à mettre à l'essai des politiques et des programmes sociaux innovateurs.

Le Projet d'innovation en emploi communautaire (PIEC) est un projet de recherche appliquée à long terme visant à tester une nouvelle forme de soutien aux personnes sans emploi habitant dans des régions touchées par un chômage chronique élevé.

Le PIEC teste une nouvelle forme de versements aux prestataires d'assurance-emploi (a.-e.) et d'aide sociale. Il propose une stratégie de réemploi « actif » sous la forme d'un « salaire communautaire » versé aux chômeurs qui se portent bénévoles pour travailler à des projets communautaires locaux. Le PIEC a offert jusqu'à trois ans d'emploi dans le cadre de projets communautaires, ce qui a donné aux participants une période importante de stabilité de revenu ainsi que l'occasion d'acquérir une expérience de travail variée et de nouvelles compétences, en plus d'élargir leurs réseaux de contacts. En bref, on espérait que le PIEC, en plus de répondre au besoin immédiat de l'emploi, exercerait une influence sur l'employabilité à long terme des participants en les aidant à conserver, voire améliorer, leur capital social et leur capital humain.

Le PIEC a été conçu comme un projet pilote utilisant plusieurs méthodes d'évaluation de ses effets tant sur les personnes que sur les collectivités. Ces méthodes comprennent une évaluation par assignation aléatoire — largement reconnue comme la façon la plus fiable d'évaluer les impacts d'un programme — pour évaluer les effets du PIEC sur les particuliers prenant part au programme. Le présent rapport présente les résultats de l'analyse d'impacts sur 18 mois de participation au programme. Il examine l'impact du PIEC sur le niveau d'emploi, le revenu, la perception de paiements de transfert et le niveau global de revenu des membres du groupe programme. Au-delà des résultats économiques, il aborde aussi les impacts du PIEC sur le capital social, le bénévolat, la santé et le bien-être, les attitudes et la mobilité résidentielle, entre autres éléments.



LE MODÈLE DU PIEC

L'offre faite aux particuliers

L'invitation à participer au PIEC a été lancée à un échantillon aléatoire de prestataires d'assurance-emploi (a.-e.) de la MRCB âgés d'au moins 18 ans et qui avaient reçu entre 10 et 13 semaines de prestations. Pour éviter de choisir des personnes susceptibles de réintégrer la main-d'œuvre rapidement après leur sélection, la période d'admissibilité restante des personnes choisies devait aussi être d'au moins 12 semaines. La même invitation a été faite à un échantillon aléatoire de prestataires d'aide sociale résidants de la MRCB et âgés d'au moins 18 ans.

Essentiellement, ce que le PIEC offrait aux particuliers admissibles était l'occasion d'échanger leur droit aux prestations d'a.-e. ou d'aide sociale contre la possibilité de travailler pendant une période maximale de trois ans à l'intérieur de projets mis en œuvre dans certaines communautés de la MRCB. À bien des égards, le travail dans le cadre du PIEC a été conçu pour ressembler le plus possible à un « emploi réel ». Les participants devaient travailler pendant 35 heures par semaine. En retour, ils recevaient un salaire communautaire. Établi au départ à 280 \$ par semaine, ce salaire, qui était indexé en fonction des augmentations du salaire minimum de la province, a par la suite été haussé à 325 \$ par semaine. La participation au PIEC

constituait un emploi assurable dans le cadre de l'a.-e. et était couverte par le programme d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse et le Régime de pensions du Canada.

Bien que la principale activité des participants du PIEC était de travailler dans le cadre de projets communautaires, un certain nombre d'activités

supplémentaires ont été incorporées au modèle du programme, dont une évaluation de leur employabilité, une formation de base à l'emploi et l'acquisition de compétences transférables et du soutien à la recherche d'emploi.

Le rôle des collectivités

Un petit nombre de collectivités de la région industrielle du Cap-Breton ont été choisies pour participer au PIEC. Ces collectivités étaient des « participants » au PIEC au même titre que les particuliers recrutés. Si les participants individuels avaient la possibilité d'occuper un emploi, c'était aux collectivités qu'il incombait de créer des possibilités d'emploi.

Le rôle joué par les collectivités était bidimensionnel. En premier lieu, chacune devait se doter d'une structure démocratique pour prendre les décisions nécessaires concernant l'utilisation des ressources du PIEC. Ces conseils communautaires du PIEC étaient chargés au départ d'élaborer des plans stratégiques et de fixer des priorités quant aux types de projets qui devraient bénéficier de la participation des travailleurs fournis par le PIEC. En deuxième lieu, les collectivités étaient responsables de l'organisation des projets précis qui emploieraient des travailleurs du PIEC et qui répondraient aux besoins cernés dans la collectivité. Tout organisme communautaire ou tout particulier pouvait élaborer une proposition de parrainage de projet (mais il devait être en mesure de gérer le projet, notamment fournir toutes les autres ressources nécessaires, comme des installations, des outils et du matériel, des superviseurs et des travailleurs spécialisés). C'étaient les conseils communautaires qui avaient la responsabilité de décider des propositions qui seraient approuvées et qui

bénéficieraient du travail des participants du PIEC. Le principal élément offert aux collectivités participant au PIEC était la chance de profiter d'une « main-d'œuvre gratuite » fournie par le projet, et on espérait que cette occasion servirait de catalyseur à l'action communautaire.



LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU PIEC

Le PIEC est un projet pilote qui permettra de déterminer s'il est possible de mettre en œuvre un programme d'emploi communautaire destiné aux chômeurs de longue date, d'évaluer les avantages apportés par un tel programme et de déterminer s'il serait avantageux pour les gouvernements, sur les plans social et fiscal, d'offrir ce genre de mesure sur une grande échelle. Dans l'évaluation des avantages du projet, le PIEC tient compte à la fois de ceux dont bénéficient les particuliers employés dans le cadre des projets communautaires et de ceux qu'en retirent les collectivités où se déroulent les projets.

En travaillant à des projets communautaires, les participants ont eu l'occasion d'acquérir de l'expérience de travail ainsi que de nouvelles compétences et de développer de nouveaux réseaux sociaux.

En quoi le modèle de programme du PIEC pourrait-il avoir des effets bénéfiques? D'abord, pour les personnes participantes, le programme offre l'occasion de revenir sur le marché du travail plus rapidement qu'elles ne l'auraient fait autrement en contribuant à éviter l'érosion des compétences et des réseaux sociaux qui risque d'être associée à une longue période de chômage. En travaillant à des projets communautaires, les participants ont eu l'occasion d'acquérir de l'expérience de travail ainsi que de nouvelles compétences. En leur offrant une longue période d'emploi stable, le PIEC peut contribuer à préserver, voire améliorer, l'employabilité des participants, et ainsi provoquer une hausse du taux d'emploi et du revenu futurs et une diminution du recours aux paiements de transfert. En plus d'augmenter le « capital humain », le PIEC peut aussi contribuer au « capital social » d'une personne. En travaillant ensemble, les participants peuvent développer de plus solides réseaux de soutien par les

pairs. En participant au projet, les personnes entrent aussi en contact avec les organismes parrains et avec les personnes et les organismes bénéficiant des services offerts. Cela leur donne l'occasion de développer des réseaux sociaux plus solides au sein de la collectivité.

Deuxièmement, le PIEC pourrait contribuer de façon positive au développement des collectivités. Les produits et services fournis par les projets communautaires sont axés sur les besoins cernés à l'échelle locale et ajoutent ainsi une valeur directe à la collectivité. La main-d'œuvre gratuite que constituent les participants au PIEC, ainsi que les services assurés par les organismes qui les emploient, peut renforcer les organismes communautaires existants ou mener à la création de nouveaux organismes. Les bénévoles qui font partie des conseils communautaires ou qui contribuent au parrainage de projets peuvent, pour leur part, acquérir de nouvelles compétences ou bâtir des réseaux sociaux plus solides. À long terme, la résilience d'une collectivité et sa capacité à surmonter l'adversité peuvent s'en trouver rehaussées.

Enfin, pour les gouvernements qui financent le PIEC et pour la société dans son ensemble, ce modèle de programme peut constituer une solution de rechange rentable aux paiements de transfert habituels. Si les gouvernements doivent fournir, sur une courte période, les salaires communautaires des participants, ainsi que le soutien initial aux collectivités pour les aider à s'organiser et à mettre sur pied des projets adéquats, ils pourraient récupérer ces coûts grâce aux économies réalisées en prestations d'a.-e. et d'aide sociale et aux impôts supplémentaires résultant de l'emploi à long terme.

Conçue pour aborder toutes ces questions, la stratégie d'évaluation du PIEC comprend quatre grands éléments : la recherche sur la mise en œuvre, une étude d'impacts sur les participants, une étude des retombées pour les collectivités et une analyse avantages-coûts. Le présent rapport porte essentiellement sur le deuxième élément de la méthodologie de recherche, l'étude des impacts sur les participants.

La méthodologie

L'analyse des impacts sur les participants a pour but de mesurer les changements qu'apporte le PIEC pour ceux qui y prennent part. La différence entre les résultats observés chez les participants au programme et ce qui se serait produit sans le programme s'appelle un « impact ». La mesure de ce qu'auraient été les résultats en l'absence du programme est le « contrefactuel ». En général, pour un scénario contrefactuel, on crée d'abord un « groupe de comparaison » qui ressemble le plus possible au groupe qui prend part au programme. Il est généralement reconnu que la meilleure méthode pour créer un groupe de comparaison est l'assignation aléatoire. La méthode d'assignation aléatoire fait en sorte qu'il n'y a pas de différences systématiques préexistantes entre le groupe programme et le groupe témoin. La seule différence entre les deux groupes est que l'un est admissible au programme et l'autre, non. Par conséquent, toute différence observée sur une période de temps dans la situation des deux groupes peut être attribuée avec certitude au programme.

L'analyse des impacts sur les participants a pour but de mesurer les changements qu'apporte le PIEC pour ceux qui y prennent part.

L'enquête de suivi après 18 mois constitue la source de données principale utilisée lors de cette étude d'impacts. Statistique Canada a procédé à cette étape par le biais d'une enquête téléphonique auprès des membres du groupe programme et du groupe témoin 18 mois après leur inscription à l'étude. L'enquête couvrait les principaux résultats ne pouvant être analysés à l'aide des sources de données administratives, notamment les antécédents de travail, le revenu personnel et le revenu du ménage, le capital social, la composition du ménage, les attitudes et la santé et le bien-être.

Le recrutement

Pendant la phase d'inscription, on a choisi au hasard 5 980 prestataires d'a.-e. et 804 prestataires d'aide sociale admissibles auxquels on a adressé des lettres d'invitation à une séance d'information sur le PIEC, au cours de laquelle ils avaient l'occasion de s'inscrire au programme. Le taux de participation à ces séances a été de 27 % parmi les prestataires d'a.-e. et de 69 % parmi les prestataires d'aide sociale invités. La grande majorité des personnes qui se sont présentées à une séance d'information ont signé le formulaire d'inscription au PIEC. Sur les 1 620 prestataires d'a.-e. présents, 1 006 ont signé le formulaire. Du côté des prestataires d'aide sociale, 516 des 557 participants les ont imités. La moitié des personnes inscrites provenant des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale ont été assignées de façon aléatoire au groupe programme, ce qui les rendait admissibles au PIEC, et l'autre moitié au groupe témoin, constitué de personnes non admissibles au PIEC.



Le présent rapport porte sur les 1 363 personnes inscrites au PIEC qui ont répondu à l'enquête après 18 mois. Il s'agit de 898 prestataires d'a.-e. (470 membres du groupe programme et 428 membres du groupe témoin) et de 465 prestataires d'aide sociale (237 membres du groupe programme et 228 membres du groupe témoin). Un rapport antérieur intitulé *Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre* (2003) renferme un examen détaillé de la mise en œuvre du PIEC, notamment du processus d'implication des collectivités, de la mise sur pied du bureau du programme du PIEC au Cap-Breton et du recrutement des participants à l'étude.

LA PARTICIPATION AU PIEC

À la suite de l'assignation aléatoire, la grande majorité des membres du groupe programme ont signé une Entente de participation au projet (EPP) puis ont pris part aux activités du PIEC pendant les 18 mois qui ont suivi leur inscription. Sur une base mensuelle, le taux de participation a atteint 77 % pour l'échantillon d'a.-e. au cours du quatrième mois après l'inscription et a décliné graduellement au cours des 16 mois suivants. Le taux de participation le plus élevé (89 %) parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale a été observé cinq mois après l'inscription et a diminué faiblement pendant le reste de la période de suivi.

Les projets et les affectations du PIEC

Pendant leur période d'admissibilité, les participants ont essentiellement été affectés à des projets de travaux communautaires mis sur pied par les collectivités. En tout, 292 projets ont été élaborés par les cinq collectivités participant au PIEC durant les trois premières années et demie, ce qui a généré un total de 1 224 emplois et de 1 885 affectations, permettant à de nombreux participants de travailler à différents postes. Comme le recrutement s'est étendu sur deux ans, il a fallu attendre trois ans et demi pour que tous les membres de l'échantillon aient fait partie du programme pendant au moins 18 mois, soit la période couverte par le présent rapport.

La catégorie la plus vaste de besoins communautaires ciblés par les projets du PIEC fut constituée des services communautaires, notamment des programmes d'implication communautaire et des clubs philanthropiques. Les deux catégories suivantes de projets comprenaient les églises et les organismes caritatifs et ceux offrant des services de loisirs à la collectivité. Venaient ensuite les projets dans les domaines des arts et de la culture, des services offerts aux aînés, aux jeunes et aux handicapés. Ces projets ont ouvert une vaste gamme de possibilités d'emploi pour les participants au PIEC dans les 10 classifications nationales des professions (CNP). La catégorie la plus vaste était de loin celle des services, suivie des sciences naturelles et appliquées, des affaires, des finances et de l'administration.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Pendant les 18 premiers mois du programme, le PIEC a offert une longue période de stabilité d'emploi à temps plein aux membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale, allant bien au delà de ce qu'ils auraient connu en l'absence du programme. Les impacts sur le revenu ont été importants, tout comme la réduction du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit par une hausse de revenu, surtout au sein de l'échantillon de l'aide sociale, où l'on a observé de fortes diminutions dans l'incidence du faible revenu. En plus de cette amélioration du revenu et de la stabilité d'emploi, on a relevé des impacts faibles mais positifs sur les réseaux sociaux, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes envers le travail. Ces premiers résultats sont encourageants puisqu'ils couvrent une période de suivi relativement brève. On ne s'attendait guère à observer des impacts, autres que sur l'emploi et le revenu, au terme de la moitié seulement de la période d'admissibilité.

On peut résumer comme suit les principales conclusions du présent rapport :

Le PIEC a donné lieu à des hausses notables de l'emploi et du revenu tant chez les membres du groupe programme de l'a.-e. que chez ceux de l'aide sociale.

Comme le PIEC offrait directement de l'emploi à temps plein, on s'attendait à assister à des hausses de l'emploi à temps plein au sein du groupe programme. Néanmoins, il est important d'évaluer les niveaux d'emploi, par rapport au groupe témoin, pour mesurer l'ampleur de l'effet d'accroissement du PIEC comparativement à ce qu'on aurait pu constater en l'absence du programme. À son maximum, comme l'illustre la figure S.1, le PIEC a engendré une hausse de presque 60 points de pourcentage de l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme de l'a.-e. comparativement à ceux du groupe témoin.

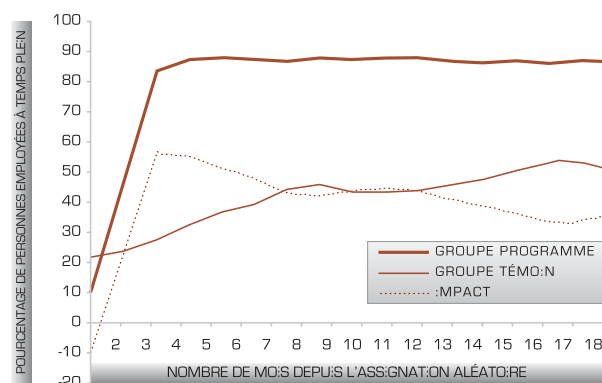


Figure S.1 : Taux d'emploi à temps plein – Échantillon de l'a.-e.

Parmi les membres du groupe programme de l'aide sociale, comme le montre la figure S.2, on a noté une hausse remarquable de 80 points de pourcentage. Ces figures illustrent les taux d'emploi à temps plein parmi les membres des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale au cours des 18 premiers mois d'admissibilité au PIEC. Bien que les impacts aient commencé à baisser depuis leur point maximum, ils sont demeurés à un niveau élevé pendant toute la période, ce qui suggère que le PIEC a permis d'atteindre une période d'emploi plus stable et plus longue que ce n'aurait été le cas en l'absence du projet.

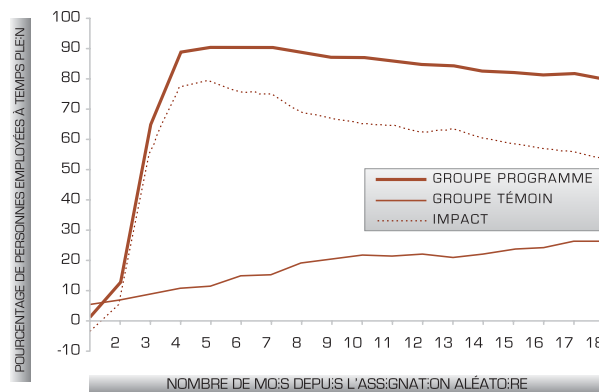


Figure S.2 : Taux d'emploi à temps plein – Échantillon de l'aide sociale

Le PIEC a aussi eu une incidence remarquable sur le revenu mensuel des membres du groupe programme de l'aide sociale, qui ont atteint un revenu mensuel moyen de plus de 1 100 \$ au deuxième trimestre de la période de suivi, comparativement à 150 \$ seulement pour les membres du groupe témoin. À son maximum, le PIEC a permis aux membres du groupe programme de l'a.-e. de doubler leur revenu puisqu'ils ont reçu en moyenne environ 1 250 \$ par mois comparativement à près de 650 \$ pour les membres du groupe témoin.

Le PIEC a nettement réduit le recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale.

L'effet le plus perceptible du PIEC sur la réception d'a.-e. est survenu tôt pendant la période de suivi puisque le programme a encouragé les participants à quitter l'a.-e. plus tôt qu'ils ne l'auraient fait autrement. Au 4^e mois, la probabilité de voir les membres du groupe programme recevoir de l'a.-e. était inférieure de 61 points de pourcentage à celle du groupe témoin. Cet impact a cependant diminué rapidement à mesure que les membres du groupe témoin ont eux aussi commencé à quitter l'a.-e., ayant épuisé leurs prestations ou étant parvenus à se trouver un emploi. Au 18^e mois, le PIEC avait réduit la perception d'a.-e. de 15 points de pourcentage seulement. Il a également eu une grande incidence sur la perception de l'aide sociale, réduisant à peu près de moitié la proportion des membres du groupe programme qui recevaient des prestations d'aide sociale. À l'encontre de l'a.-e. cependant, la baisse du nombre de prestataires d'aide sociale s'est maintenue pendant toute la période de

suivi de 18 mois. Au 18^e mois, on observait encore une réduction de 32 points de pourcentage dans le taux de perception d'aide sociale au sein du groupe programme.

Le PIEC a eu un impact positif sur les salaires de nombreux membres des groupes programme.

Le PIEC a donné lieu à une hausse de la perception des salaires compris entre deux et trois dollars au-dessus du salaire minimum parmi les membres des groupes programme de l'a.-e. et de l'aide sociale (à raison de 51 et 63 points de pourcentage, respectivement). La plus grande partie de cette hausse résulte tout simplement des niveaux plus élevés d'emploi attribuables au PIEC. Fait particulièrement remarquable, le PIEC a donné lieu à des hausses de salaires pour de nombreux participants qui, sans le programme, auraient eu un salaire moindre, ce qu'illustre bien la proportion de membres du groupe témoin qui gagnaient un salaire moindre que celui du PIEC (8 % de l'échantillon de l'a.-e. et 11 % de celui de l'aide sociale). Simultanément, le PIEC a aussi donné lieu à une baisse de la proportion de salariés de l'échantillon de l'a.-e. ayant reçu plus de trois dollars l'heure de plus que le salaire minimum (16 points de pourcentage de moins recevaient plus de trois dollars l'heure de plus que le salaire minimum dans le groupe programme que dans le groupe témoin). On n'a observé aucun effet négatif sur la perception de salaires plus élevés au sein de l'échantillon de l'aide sociale.

Le PIEC a nettement haussé le revenu familial des membres du groupe programme de l'aide sociale au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Le PIEC a eu un effet considérable sur le revenu du ménage des membres du groupe programme de l'aide sociale, le faisant augmenter de plus de 5 500 \$, ce qui est près de 40 % de plus que le revenu du ménage des membres du groupe témoin. Cela s'est traduit par une forte réduction des niveaux de pauvreté parmi les ménages bénéficiaires d'aide sociale, qui étaient moins susceptibles, par une marge de 18 points de pourcentage, d'avoir un revenu sous le SFR par rapport aux membres du groupe témoin.

L'effet le plus notable est survenu dans la tranche des plus bas revenus, dans laquelle les membres du groupe programme étaient moins susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de 23 points de pourcentage, d'avoir un revenu du ménage inférieur à 50 % du SFR. Parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., bien que le PIEC ait eu un effet positif sur le revenu individuel, il a semblé réduire le montant du revenu des autres membres du ménage, de sorte que l'effet du PIEC sur le revenu familial total est incertain.

Le PIEC a donné lieu à de faibles augmentations dans la taille des réseaux sociaux des membres du groupe programme tout en réduisant leur densité et leur homogénéité.

En plus d'assurer une réintégration plus rapide sur le marché du travail et une stabilité d'emploi, le PIEC visait aussi à donner aux participants des possibilités de développer leur capital social. Comme le prônent les travaux conceptuels publiés dernièrement, le PIEC mesure le capital social en termes de réseaux de contacts et de ressources disponibles au sein de ceux-ci.

Bien qu'on ne s'attendait guère à observer ce genre d'impacts au terme de la moitié seulement de la période d'admissibilité, le PIEC a donné lieu à une augmentation de la taille des réseaux sociaux, surtout au sein du groupe programme de l'aide sociale. La figure S.3 illustre que, bien qu'on n'ait guère observé d'effet sur la taille des réseaux sociaux au sein de l'échantillon de l'a.-e., les membres du groupe

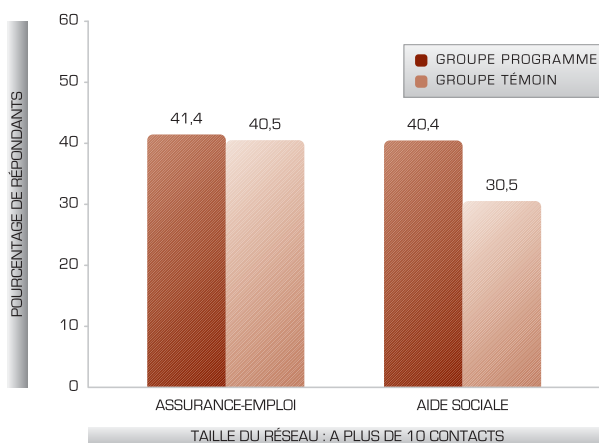


Figure S.3 : Impacts sur le capital social – taille des réseaux

programme de l'aide sociale étaient plus susceptibles que les membres du groupe témoin, par une marge de près de 10 points de pourcentage, de compter plus de 10 contacts dans leur réseau. Les données recueillies suggèrent que cela est lié au développement de capital social instrumental (liens « verticaux » avec des contacts qui sont d'une classe socio-économique supérieure ou qui occupent des postes conférant de l'autorité ou de l'influence), puisqu'on n'a constaté d'effets importants que sur le nombre de contacts pouvant donner des conseils spécialisés. On n'a pas constaté le même genre d'effets sur le capital social d'attachement (liens étroits qu'une personne a avec des gens semblables à elle pouvant offrir un soutien social).

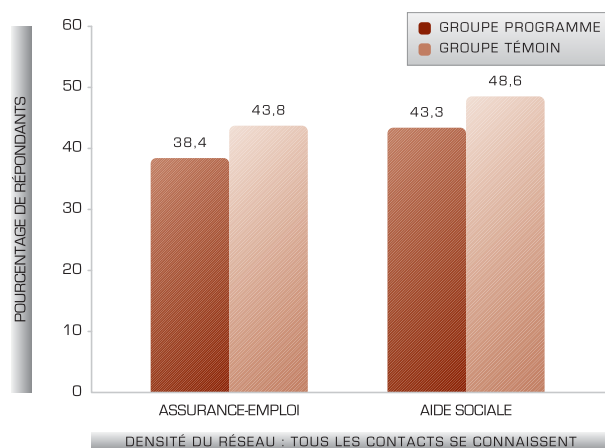


Figure S.4 : Impacts sur le capital social – densité des réseaux

Au-delà de la taille des réseaux sociaux, la densité et l'homogénéité des contacts d'un réseau sont définies comme des caractéristiques importantes dans le développement du capital social. La « densité » fait référence à la mesure dans laquelle les contacts d'un réseau se connaissent, tandis que l'« homogénéité » fait référence à la similarité entre les contacts selon une série de caractéristiques démographiques. Des réseaux moins denses et plus hétérogènes sont associés au développement de capital social d'accointances et de capital social instrumental, ce que le PIEC tend à améliorer, et pourraient aider les particuliers à se servir de leurs contacts pour développer de nouvelles possibilités, notamment de meilleures perspectives d'emploi. La

figure S.4 montre que le PIEC a eu un effet positif sur la densité des réseaux au sein des échantillons de l'a.-e. et de l'aide sociale, puisque les membres du groupe programme ont été moins nombreux, par une marge de 5,4 points de pourcentage, à signaler que tous leurs contacts se connaissaient, ce qui reflète un réseau moins dense. On a aussi observé une légère diminution de l'homogénéité des réseaux, surtout dans le cas de l'échantillon de l'a.-e. en ce qui a trait à leur sexe et à leur lieu de travail (résultats non illustrés).

On a observé un certain nombre d'autres effets positifs restreints sur l'ampleur du bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie, les attitudes envers le travail et la mobilité résidentielle.

La figure S.5 illustre les effets du PIEC sur l'ampleur du bénévolat. Le « bénévolat encadré » désigne les activités non rémunérées offertes par l'entremise d'une organisation ou d'un groupe communautaire. Par opposition, le « bénévolat informel » désigne l'aide non rémunérée qu'une personne offre directement et non par l'entremise d'une organisation. La figure suggère que le PIEC a donné lieu à une intensification du bénévolat encadré, surtout parmi les membres du groupe programme de l'a.-e., où davantage de personnes, par une marge de 12 points de pourcentage, ont signalé faire du bénévolat par rapport aux membres du groupe témoin. On a aussi observé une augmentation de 2,4 heures par mois du temps consacré en moyenne au bénévolat par les membres du groupe programme de l'a.-e. (résultat non illustré).

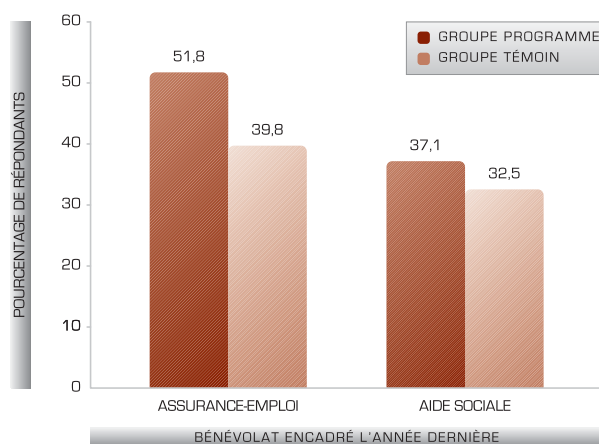


Figure S.5 : Impacts sur le bénévolat

Le PIEC a également eu un impact restreint mais favorable sur le bien-être subjectif et semble avoir renforcé certaines des convictions positives des membres de l'échantillon sur des indicateurs de mesure particuliers liés au travail (sentiment plus positif à l'égard du travail et soutien accru de la famille à l'acceptation d'un emploi). En ce qui a trait à la mobilité, le PIEC n'a pas eu d'impact sur la migration de sortie à l'étape des 18 mois, mais il a bel et bien donné lieu à de petits changements dans le mouvement résidentiel au sein des collectivités et vers d'autres régions du Cap-Breton.

RÉSUMÉ

Les résultats concernant les impacts après 18 mois montrent que, comme l'hypothèse en avait été posée, le PIEC a offert aux membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale une période considérable de stabilité d'emploi à temps plein, plus longue que ce qu'ils auraient connu en l'absence du programme. Les impacts sur le revenu étaient importants, tout comme les réductions du recours aux prestations d'a.-e. et d'aide sociale. Cela s'est traduit par une hausse de revenu pour les participants, surtout ceux de l'échantillon de l'aide sociale, où l'on a pu observer de fortes réductions de l'incidence du faible revenu. En plus de cette hausse de revenu et de stabilité d'emploi, on a assisté à des impacts limités mais positifs sur les réseaux sociaux, le bénévolat, la satisfaction à l'égard de la vie et les attitudes envers le travail.

Comme l'hypothèse en avait été posée, le PIEC a offert aux membres du groupe programme de l'a.-e. et de l'aide sociale une période considérable de stabilité d'emploi à temps plein, plus longue que ce qu'ils auraient connu en l'absence du programme.

Mais les impacts après 18 mois du PIEC se traduiront-ils par une amélioration de l'employabilité et de la qualité de vie à plus long terme des participants? C'est là l'une des principales questions que le projet s'efforce d'aborder, mais à laquelle on ne pourra répondre qu'aux étapes ultérieures. Le prochain rapport prévu sera fondé sur les données de l'enquête de suivi après 40 mois, soit quatre mois après la fin de la période d'admissibilité au PIEC. Les données de l'enquête de suivi finale après 54 mois, menée plus d'un an et demi après la fin du programme, serviront à évaluer les impacts à plus long terme du PIEC.



RAPPORT COMPLET

Mise à l'essai d'une stratégie d'emplois communautaires destinés aux chômeurs : Résultats préliminaires du Projet d'innovation en emploi communautaire

par David Gyarmati, Shawn de Raaf, Claudia Nicholson, Darrell Kyte et Melanie MacInnis (novembre 2006).

AUTRES PUBLICATIONS SUR LE PIEC

Le Projet d'innovation en emploi communautaire : Conception et mise en œuvre

par John Greenwood, Claudia Nicholson, David Gyarmati, Darrell Kyte, Melanie MacInnis et Reuben Ford (décembre 2003).

A Model of Social Capital Formation

(document de travail 03-01 publié en anglais seulement)
par Cathleen Johnson (janvier 2003).

A Review of the Theory and Practice of Social Economy/Économie Sociale in Canada

(document de travail 02-02 publié en anglais seulement)
par William A. Ninacs avec le concours de Michael Toye (août 2002).

Bureau d'Ottawa

55, rue Murray, bureau 400

Ottawa (Ontario) K1N 5M3

Tél. : 613.237.4311

Télec. : 613.237.5045

Bureau de Vancouver

100, rue Pender Ouest, bureau 202

Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 1R8

Tél. : 604.601.4070

Télec. : 604.601.4080

www.srdc.org